

Hebdo 39 du 11 novembre 2024

HEBDO CHAMPAGNOLE

16 // Édition du 11 novembre 2024

Un arbre de vie pour honorer les donneurs d'organes, une première dans le Jura !

Le 26 octobre, à Supt, un « arbre de vie » a été inauguré en hommage aux donneurs d'organes et à leurs proches. Un geste de reconnaissance, porté par l'association FRANCE ADOT 39, pour sensibiliser la population à l'importance du don d'organes.



Pose de la plaque devant l'Arbre de vie. © FRANCE ADOT 39

Planté face à la mairie de Supt, le ginkgo biloba, choisi pour sa longévité, symbolise la vie qui perdure grâce au don d'organes. Il appelle à la réflexion et invite chacun à envisager sa position. La plaque installée à son pied rend hommage aux 3 000 donneurs qui, chaque année en France, sauvent des vies après leur mort.

Une invitation à la réflexion

En présence de madame le maire Évelyne Comte, de Pierre Noir, président de l'ADOT 39, de Sylvie Vermeillet, sénatrice, et de nombreux élus locaux, la cérémonie a été marquée par la simplicité et l'émotion. Trois greffés, présents pour l'occasion, ont rappelé combien ce don représente un espoir

pour les malades en attente de transplantation. Cet hommage appelle à une réflexion personnelle et familiale : en France, même si la loi de 1976 prévoit le consentement présumé, la décision est souvent laissée aux proches en cas de décès, un choix d'autant plus difficile à faire dans l'urgence.

Sensibilisation au don d'organes

FRANCE ADOT 39 œuvre activement pour que chaque citoyen puisse prendre position, pour ou contre, sur le don d'organes. En 2023, l'association a multiplié ses interventions dans les établissements scolaires et lors de divers événements, offrant ainsi aux jeunes générations une information

précieuse et l'occasion de questionner leurs propres convictions.

“

Ce premier arbre de vie du Jura représente un appel à davantage de lieux similaires

Ce premier arbre de vie du Jura représente un appel à davantage de lieux similaires dans le département pour faire vivre la mémoire des donneurs et leur rendre un hommage pérenne.

B.B.

C'est une première dans le Jura: un « arbre de vie » en hommage aux donneurs d'organes et à leurs proches

Samedi 26 octobre, élus, familles de donneurs et greffés ont inauguré le premier « arbre de vie » du Jura, pour sensibiliser au don d'organes, à l'occasion d'une cérémonie émouvante ponctuée de témoignages.

SUPT

« Quand on parle de don d'organes, on évoque toujours la personne qui est sauvée, la prouesse médicale, mais on oublie souvent ceux sans qui rien de tout cela ne serait possible: les donneurs et leur famille ou leurs proches », a déclaré Pierre Noir, président de l'ADOT 39 (Association pour le don d'organes et de tissus) à l'occasion de la pose d'une plaque commémorative au pied d'un ginkgo biloba (arbre symbole de la vie), samedi 26 octobre en fin de matinée à Supt.

Pour ou contre: il faut en informer ses proches

« La plantation d'un arbre de vie « se fait déjà en France, mais c'est une première pour le Jura », a-t-il ajouté en précisant que l'objectif est de faire de cet arbre un lieu de mémoire en hommage aux donneurs d'organes et à leurs familles, mais aussi un lieu de réflexion et de sensibilisation. « En passant devant cet arbre de vie, cha-

acun est invité à réfléchir à sa position sur le don d'organes. Chaque année, on compte près de 3 000 donneurs. Le sujet du don d'organes est délicat et très peu souvent abordé dans les familles. Et lorsqu'elles se trouvent confrontées au décès soudain de l'un des leurs, il devient extrêmement douloureux. Or, tout serait facilité si une fois, une seule fois, chacun se positionnait ».

« Faire la démarche de donner ses organes de son vivant ne fait pas mourir, mais redonne la vie »,
EVELYNE COMTE,
maire de Supt

Pierre Noir a alors insisté sur l'importance de prendre position: pour, c'est en informer ses proches, c'est l'écrire dans ses papiers, c'est porter sa carte de donneur. Contre: c'est en informer ses proches, mais aussi s'inscrire sur le registre national des refus. « Dans tous les cas, il s'agit de soulager ceux qui

se trouvent dans le deuil si cruel et respecter la volonté du disparu » a-t-il insisté en remerciant pour son initiative, Evelyne Comte, maire de la commune, qui a livré un témoignage émouvant.

« Faire la démarche de donner ses organes de son vivant ne fait pas mourir, mais redonne la vie. En cet instant en France, 22 000 malades sont sur une liste d'attente d'organes pour continuer à vivre », a rappelé l' élu avant d'ouvrir une parenthèse personnelle qui l'a amenée il y a 40 ans à faire la démarche du don d'organes. « Un couple de nos amis a été confronté à la douleur de perdre leur fils âgé de 20 ans dans un accident de la route. Les services de transplantation ont sollicité leur accord pour le prélèvement des organes de leur enfant. Je me souviens de la détresse et de la souffrance de ces parents qui n'arrivaient pas à donner cet accord. Cette situation m'a tellement frappée que nous avons manifesté notre inscription à l'ADOT ».



Elus, familles de donneur et de receveurs autour de l'arbre de vie. Monique Henriët

Ses enfants Valentine et François étaient alors âgés respectivement de 14 et 12 ans. Tous deux ont exprimé leur souhait de participer à ce don.

« Le décès de François n'a pas été vain »

« Quatre ans plus tard, François, âgé de 16 ans, est décédé des suites d'un accident de la route. Il était porteur de cette carte de

donneur d'organes, ce qui a facilité les soins conservatoires nécessaires pour une transplantation. Pour nous, et notre fille, au-delà de notre douleur, la situation était claire. Les organes de François redonneraient vie à plusieurs malades. Le foie, les reins, le pancréas, les vaisseaux et la cornée purent être transplantés dans le plus grand respect du à sa personne. Je ne dirais

pas que sur le moment, ce fut un allègement de notre peine, mais aujourd'hui, nous savons que ce décès n'a pas été vain et que François est toujours présent grâce à ce geste volontaire », a conclu Evelyne Comte avec émotion en remerciant son conseil municipal de l'avoir suivie dans cette démarche.

● Monique Henriët

Supt

Don d'organes : une plaque déposée au pied d'un arbre de vie



Dépôt de la plaque en hommage aux donneurs d'organes devant l'arbre de vie en présence d'élus de la population et de personnes greffées Photo Pierre Comte

C'est une première dans le Jura. Une plaque a été déposée au pied d'un gingko biloba, en mémoire des donneurs d'organes.

« **Q**u'il me soit permis de remercier Evelyne Comte, maire et son équipe municipale d'avoir répondu à notre sollicitation pour l'installation d'une plaque en hommage aux donneurs d'organes. » Ce sont les premiers mots prononcés par Pierre Noir, président de l'ADOT 39, l'association pour le don d'organes et de tissus humains.

Promouvoir la culture du don

« Quand on parle du don d'organes, on évoque toujours la personne sauvée, la prouesse médicale. Mais on oublie presque systématiquement ceux sans qui rien de tout cela ne serait possible : les donneurs et

leur famille ou leurs proches. » Et de poursuivre : « L'initiative d'aujourd'hui s'inscrit dans une démarche de sensibilisation orchestrée par notre fédération nationale. Elle vise à promouvoir la culture du don auprès des citoyens de tous les âges. En passant devant cet arbre de vie, chacun est incité à réfléchir à sa position sur le don d'organes. » Le gingko biloba, arbre de longévité, symbolise la continuité de la vie, comme un organe transplanté chez un patient malade. La plaque déposée à son pied a pour but de rendre hommage à tous les donneurs d'organes, à leur famille et leurs proches. Pierre Noir a rappelé que toute personne majeure est considérée être donneuse d'organes sauf si elle s'est opposée durant son vivant. Il est important de prendre position et donner son avis même si le sujet est délicat.

Evelyne Comte, dans un témoignage émouvant, a rappelé que la démarche de donner ses

organes de son vivant ne fait pas mourir mais redonne la vie. « Je fais une parenthèse sur mon expérience personnelle, il y a 40 ans. Un couple de nos amis a été confronté à la douleur de perdre leur fils âgé de 20 ans d'un accident de la route. Les services de transplantation ont sollicité leur accord pour le prélèvement des organes de leur enfant. Je me souviens de la détresse de ces parents qui n'arrivaient pas à donner cet accord. » Quatre ans plus tard, François, son fils de 16 ans, décédait lui aussi d'un accident de la route. Il était porteur de sa carte de donneur d'organes ce qui a facilité les soins conservatoires nécessaires pour une transplantation. « Je ne dirai pas que sur le moment ce fut un soulagement de notre peine, mais aujourd'hui nous savons que ce décès n'a pas été vain et que François est toujours présent grâce à ce geste volontaire. »

● De notre correspondant, Pierre Comte